## ENQUÈTE PRELIMINAIRE

Président du tribunal : M. le juge Desnoyers.

## Interrogatoire du plaignant

M. Filiatreault.—Ma déclaration et plainte en date du 22 jour d'avril dernier m'étant lue, je déclare qu'elle contient la vérité et y persiste. Je vois aujour-d'hui dans ce bureau M. l'abbé Gosselin dont il est question dans ma dénonciation et plainte.

Le numero de la Semaine Religieuse que j'ai produit et qui contient l'écrit libelleux dont je me plains m'a été remis par M. Derome, libraire de Montréal, qui m'a dit être un abonné de la dite Semaine Religieuse. Je sais que la dite Semaine Religieuse est reçue et lue à l'archevêché de Montréal. Je reçois aussi ce journal, mais non comme abonné.

M. l'abbé Gosselin a admis devant moi qu'il est propriétaire et rédacteur de la dite Semaine Religieuse et qu'il est l'auteur de l'écrit dont je me plains; mais il refuse d'admettre que le numéro de la Semaine Religieuse contenant l'article en question a été publié dans le cours ordinaire de la publication de la dite Semaine Religieuse.

## M. Filiatreault transquestionne par M. G. Lamothe

- Q. Pouvez-vous jurer que M. A. J. Derome soit un abonné de la Semaine Religieuse de Québec ?
  - R. M. Derome m'a dit lui-même qu'il était abonné à la Semaine Religieuse.
  - Q. Le savez-vous personnellement, autrement que par ouï-dire?
  - R. Je ne sais que ce que M. Derome m'a dit à ce sujet.
- Q. Savez-vous personnellement et non par ouï-dire, si l'archevêché de Montréal est abonné à la Semaine Religieuse?
  - R. Je ne le sais pas personnellement.
- Q. Quand vous parlez des admissions de M. l'abbé Gosselin, entendez-vous dire admission formelle ou implicite, sur le point particulier qu'il est le propriétaire de la Semaine Religieuse?
- R. M. Gosselin a admis formellement qu'il était propriétaire de la Semaine Religieuse. Il a exprimé ses plus profonds regrets d'avoir écrit l'article en question.
  - O. Où a été faite cette admission ?
  - R. Dans la chambre du juge.
- Q. Parlez-vous de cette conversation qui a eu lieu dans la chambre du magistrat et à laquelle ont pris part M. Globensky, votre avocat, et M. Lamothe, avocat de M. Gosselin?
- R. Il n'y a pas eu de conversation. J'entrais et on m'a présenté M. Gosselin qui a dit ce que je viens de rapporter.
  - Q. Voulez-vous dire quelles personnes étaient présentes ?
- R. Il y avait là M. Desnoyers, M. l'abbé Gosselin, M. Lamothe, M. Globenski, le grellier et moi.
  - Q. Qui vous a présenté à M. Gosselin?
  - R. M. Globenski.